



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 23 MARS 2022**

**COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE**

L'an deux mil vingt-deux, le 23 mars à 20 h 00 les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par message électronique, individuellement le dix-sept mars 2022 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-DEUX à la salle polyvalente (boulevard du stade) de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme. Anne-Laure DUVAL, M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, Mme. Marie-Annick BRUEZIERE, Adjoint, M: Jean-Paul BERJOT, Mme. Anne-Sophie BLOT, Mme. Camille BOSSARD, Mme. Valérie BROSSE, M. Pascal COUMAILLEAU, M. Serge FRALEUX, M. Claude GENDRON, Mme. Carole HAMON, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M. Eric LEMONNIER, Mme. Liliane LUBARSKI, Mme. Manuela PINEL, M. Michel RAVAILLER, M. Alain VASNIER, Mme. Pascale VITRE.  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-sept,

**ABSENTS :** M. Emmanuel PÉRAN, pouvoir à Mme. BRETEL,  
Mme. Virginie DUMONT, pouvoir à M. RICHARD,  
M. Pascal MAUDET-CARRION, pouvoir à Mme. BROSSE,  
Mme. Sandrine METIER, pouvoir à Mme. BROSSE,  
M. Jean-Robert PAGES,

Secrétaire de séance désignée par l'assemblée : Mme. LUBARSKI, assistée de M. CHICHIGNOUD, DGS, et de M. GABRILLAGUES, Responsable des Finances

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

DÉLIB	OBJET	VOTE
CM.2022 .024	<p><b><u>Débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2022</u></b></p> <p>Le conseil municipal a pris acte du Débat d'Orientations Budgétaire établi au travers d'un Rapport d'Orientations Budgétaire conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 107 de la loi NOTRe. Ce Rapport a permis à la municipalité de présenter à son assemblée délibérante les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants.</p> <p><u>Les engagements 2020 suivants restent inchangés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- maintien d'un haut niveau de qualité des services (restauration scolaire, périscolaire...),</li><li>- maintien des aides au monde associatif et sportif,</li><li>- poursuite des investissements.</li></ul> <p><u>Les évolutions 2022 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- augmentations contraintes par le niveau national (évolution de 70% des tarifs de l'électricité, mise en place de la loi Egalim, revalorisation des carrières des agents de catégorie C)</li><li>- évolution des prix due à la crise sanitaire et au contexte économique récent</li><li>- évolution de la fiscalité afin de maintenir le développement de la commune (taux</li></ul>	Unanimité



	<p>communaux inchangés depuis 2010).</p> <p><u>Les investissements retenus sur le mandat sont destinés à :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accompagner l'accroissement de la population (extension de l'école élémentaire Paul Gauguin, maintien de la capacité de l'ALSH),</li> <li>- doter la commune de tous les équipements sportifs pour que chacun puisse pratiquer, sur place, une activité selon ses goûts (terrain de football synthétique, terrains de tennis extérieurs, boulodrome...),</li> <li>- favoriser l'accès à la culture (extension de la bibliothèque, initiatives festives et culturelles : salon du livre, journées du patrimoine...),</li> <li>- rendre le centre bourg attractif et le valoriser (aménagement sécurisés des circulations, mise en valeur du patrimoine...),</li> <li>- mener les actions et soutenir les initiatives en faveur de l'environnement et des énergies renouvelables.</li> </ul> <p><b>Décision : Avis favorable</b></p>																									
<p>CM.2022 .025</p>	<p><b><u>Enfance - ALSH d'Andouillé Neuville - Frais éducatifs - été 2022</u></b></p> <p>Dans le cadre de la préparation de l'ALSH de cet été, l'association Familles Rurales de la Vallée et la commune de Saint Aubin d'Aubigné proposent de poursuivre la coordination de leurs ouvertures d'ALSH.</p> <p>- une ouverture de notre centre en juillet (du 08 juillet au 29 juillet) et en août (du 22 au 31 août) pour les seuls enfants de Saint Aubin d'Aubigné, et en cas de place disponible pour les enfants extérieurs en cas de saturation du centre d'Andouillé Neuville,</p> <p><u>Proposition :</u> accord pour verser une participation financière à l'accueil de loisirs d'Andouillé-Neuville (Association Familles Rurales de la Vallée) pour les enfants de Saint Aubin d'Aubigné, comme suit : =&gt;Frais éducatifs : 12.50 € par jour et par enfant</p> <p><b>Décision : Avis favorable</b></p>	<p>Unanimité</p>																								
<p>CM.2022 .026</p>	<p><b><u>Extension de l'école élémentaire Paul Gauguin : subventions</u></b></p> <p>Concernant l'extension de l'école élémentaire, il convient d'actualiser les demandes de subvention afin de pouvoir déposer les demandes dans les délais.</p> <p>Le plan de financement doit être délibéré :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Dépenses prévisionnelles</td> <td style="text-align: right;">€HT</td> </tr> <tr> <td>Maitrise d'œuvre</td> <td style="text-align: right;">92 912</td> </tr> <tr> <td>Construction</td> <td style="text-align: right;">1 025 168</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL GENERAL €HT</b></td> <td style="text-align: right;"><b>1 118 080</b></td> </tr> <tr> <td colspan="2"> </td> </tr> <tr> <td>Recettes prévisionnelles</td> <td></td> </tr> <tr> <td>DETR (700 000 € *30%)</td> <td style="text-align: right;">210 000</td> </tr> <tr> <td>DSIL (plafond 80% d'aides publiques)</td> <td style="text-align: right;">550 294</td> </tr> <tr> <td>CAF – Plan Mercredi – extension ALSH</td> <td style="text-align: right;">134 170</td> </tr> <tr> <td><b>Total des aides publiques (80%)</b></td> <td style="text-align: right;"><b>894 464</b></td> </tr> <tr> <td>Autofinancement communal (20%)</td> <td style="text-align: right;">223 616</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td style="text-align: right;"><b>1 118 080</b></td> </tr> </table> <p style="text-align: center;"><b>APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITE</b></p> <p><b><u>ARTICLE 1 :</u></b> VALIDE le plan de financement de l'extension de l'école élémentaire Paul Gauguin, dont les demandes de subventions auprès de l'Etat (DETR, DSIL) et de la CAF,</p> <p><b><u>ARTICLE 2 :</u></b> AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.</p> <p><b>Décision : Avis favorable</b></p>	Dépenses prévisionnelles	€HT	Maitrise d'œuvre	92 912	Construction	1 025 168	<b>TOTAL GENERAL €HT</b>	<b>1 118 080</b>			Recettes prévisionnelles		DETR (700 000 € *30%)	210 000	DSIL (plafond 80% d'aides publiques)	550 294	CAF – Plan Mercredi – extension ALSH	134 170	<b>Total des aides publiques (80%)</b>	<b>894 464</b>	Autofinancement communal (20%)	223 616	<b>Total</b>	<b>1 118 080</b>	<p>Unanimité</p>
Dépenses prévisionnelles	€HT																									
Maitrise d'œuvre	92 912																									
Construction	1 025 168																									
<b>TOTAL GENERAL €HT</b>	<b>1 118 080</b>																									
Recettes prévisionnelles																										
DETR (700 000 € *30%)	210 000																									
DSIL (plafond 80% d'aides publiques)	550 294																									
CAF – Plan Mercredi – extension ALSH	134 170																									
<b>Total des aides publiques (80%)</b>	<b>894 464</b>																									
Autofinancement communal (20%)	223 616																									
<b>Total</b>	<b>1 118 080</b>																									



<p>CM.2022 .027</p>	<p><b><u>Objet : Equipements sportifs boulevard du stade – subventions</u></b></p> <p>Dans le cadre du programme de développement sportif de la commune, la création d'un skate-park (ou d'un city-parc); deux terrains de tennis extérieurs et un boulodrome sont prévus au titre des budgets 2023, 2023 et 2024.</p> <p>Le plan de financement doit être délibéré :</p> <table border="0"> <tr> <td>Dépenses prévisionnelles</td> <td style="text-align: right;">€HT</td> </tr> <tr> <td>Création d'un skate-park</td> <td style="text-align: right;">72 000</td> </tr> <tr> <td>Création de deux terrains de tennis</td> <td style="text-align: right;">195 700</td> </tr> <tr> <td>Création d'un boulodrome</td> <td style="text-align: right;">11 124</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL GENERAL €HT</b></td> <td style="text-align: right;"><b>278 824</b></td> </tr> </table> <table border="0"> <tr> <td>Recettes prévisionnelles</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Conseil régional « Bien Vivre partout en Bretagne »</td> <td style="text-align: right;">55 764</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement communal</td> <td style="text-align: right;">223 060</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td style="text-align: right;"><b>278 824</b></td> </tr> </table> <p><b><u>Décision : Avis favorable</u></b></p>	Dépenses prévisionnelles	€HT	Création d'un skate-park	72 000	Création de deux terrains de tennis	195 700	Création d'un boulodrome	11 124	<b>TOTAL GENERAL €HT</b>	<b>278 824</b>	Recettes prévisionnelles		Conseil régional « Bien Vivre partout en Bretagne »	55 764	Autofinancement communal	223 060	<b>Total</b>	<b>278 824</b>	<p style="text-align: center;"><b>Unanimité</b></p>
Dépenses prévisionnelles	€HT																			
Création d'un skate-park	72 000																			
Création de deux terrains de tennis	195 700																			
Création d'un boulodrome	11 124																			
<b>TOTAL GENERAL €HT</b>	<b>278 824</b>																			
Recettes prévisionnelles																				
Conseil régional « Bien Vivre partout en Bretagne »	55 764																			
Autofinancement communal	223 060																			
<b>Total</b>	<b>278 824</b>																			
<p>CM.2022 .028</p>	<p><b><u>Objet : Développement durable : CRB - Convention de groupement des CEE</u></b></p> <p>Le Conseil régional de Bretagne s'est vu reconnaître la qualité de chef de file pour l'exercice des compétences relatives à l'énergie et au climat par la loi de Maptam du 27 janvier 2014.</p> <p>Il souhaite promouvoir la valorisation et le développement des économies d'énergie en intervenant dans le cadre du dispositif des Certificats des Economies d'Energie. Dans ce but, le conseil régional propose d'adhérer à la convention de partenariat relatif à la mise en œuvre d'une gestion groupée des Certificats d'Economies d'Energie (cf. copie jointe).</p> <p><b><u>Décision : Avis favorable</u></b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Unanimité</b></p> <p>Ne prend pas part au vote : 1 (Mme. Métier pour raison professionnelle)</p>																		
<p>CM.2022 .029</p>	<p><b><u>Objet : Vie associative : demandes de subventions 2022 - complément</u></b></p> <p>Deux associations ont déposé une demande de subventions. Ces demandes ont été vues le 03 mars 2022 par la commission Sports et Vie Associative.</p> <p>1) SOS Amitié L'association a déposé une demande de subvention d'un montant de 105 € au titre de son fonctionnement 2022, <b><u>Décision : Avis favorable</u></b></p> <p>2) Association CASA L'association a déposé une demande de subvention d'un montant de 428.40 € au titre de son fonctionnement 2022, <b><u>Décision : Avis défavorable</u></b></p>	<p>1)- Unanimité</p> <p>2)- CONTRE : 19 ABSTENTION : 2 (Mme. Bretel, M. Lemonnier) POUR : 3 (Mmes. Brosse, Métier, et M. Maudet-Carrion) NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 (Mme. Hamon et M. Fraleux sont membres du Bureau de l'association)</p>																		
<p>CM.2022 .030</p>	<p><b><u>Objet : Personnel : Application du Passage aux 1607 heures</u></b></p> <p>Conformément à la loi du 6 août 2019 dite de Transformation de la fonction publique, la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies est obligatoire.</p> <p>En conséquence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 1.5 journées accordées par le Maire sont supprimées,</li> <li>- une compensation financière de 75.00 € accordée à tous les agents (catégories A, B, C) présents avant le 31 décembre 2021 à temps complet et annualisés. Cette somme est proratisée pour les autres agents au vu du temps de travail réalisé en 2021. Les agents arrivés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ne bénéficient donc pas de cette compensation. Les agents ayant quitté la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ne bénéficient pas de cette compensation.</li> </ul> <p><b><u>Décision : Avis favorable</u></b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Unanimité</b></p>																		



Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2022		Unanimité
Sans modification		
<b>Délégations au Maire :</b>		
- DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner) : (du 07/02/2022 et le 11/03/2022) :		
- AB 125, située 19 Rue du Château d'Eau à Saint-Aubin-d'Aubigné		
- AB 246, située 3 Rue du Château d'Eau à Saint-Aubin-d'Aubigné		
- Dépenses engagées :		
SA MANUTAN	Mobilier restaurant scolaire	3 466,46 05/03/2022
SA WESCO	Couvertures polaires et draps	587,52 05/03/2022
SA WESCO	Mobilier ALSH	1 964,10 22/02/2022
SA WURTH FRANCE SA	Stop-roues	728,57 22/02/2022
SARL ALFABULLE	Livres bibliothèque	629,35 10/03/2022
SARL AUXICLEAN CONCEPT	Réparation chariot espaces verts	549,30 22/02/2022
SARL MAJUSCULE	Tricycles ALSH	648,00 14/02/2022
SARL M'ENFIN	Livres bibliothèque	516,97 10/03/2022
SARL M'ENFIN	Livres bibliothèque	689,39 10/03/2022
SARL PROPIDIS	Fournitures pour balayeuse	1 336,06 22/02/2022
SARL SARL MICRO-C	DD SSD espaces verts et RST	494,40 14/02/2022
SARL SARL MICRO-C	Imprimante et DD SSD Biblio	846,00 14/02/2022
SARL SARL MICRO-C	Sonorisation salle du conseil	2 117,27 22/02/2022
SAS ADEKMA LEVAGE	Nacelle avec chauffeur (église)	1 530,00 22/02/2022
SAS AGRI MELESSE	Location robot broyeur	689,99 24/02/2022
SAS BOSCHA LAVEIX	Fournitures diverses	850,01 10/03/2022
SAS CEF matériel électrique	Bloc Led Salle Tennis	626,74 24/02/2022
SAS COMPTOIR DE BRETAGNE	Fournitures restaurant	760,46 05/03/2022
SAS GROUPE PIERRE LE GOFF	Fournitures d'entretien	876,56 09/02/2022
SAS LAFARGEHOLCIM BETONS	Travaux abords terrain synthétique	1 871,28 24/02/2022
SAS LYRECO	Capteurs CO2 écoles	798,24 14/02/2022
SAS RENNES MOTOCULTURE	Tracteur : ensemble jantes + pneu	1 884,00 22/02/2022
SAS RENNES MOTOCULTURE	Entretien du robot de tonte	948,36 05/03/2022
SAS RENNES MOTOCULTURE	Tronçonneuse voirie	692,00 22/02/2022
SAS SM3 CLAAS	Entretien tracteur	1 342,85 22/02/2022
SAS VERALIA	Engrais stades	786,00 05/03/2022
SAS VERALIA	Gazon / regarnissage terrains de foot	1 889,36 10/03/2022
Société SICLI	Remplacement extincteurs bâtiments	1 224,95 10/03/2022
<b>Calendrier des prochains Conseils municipaux (à confirmer)</b>		
- Lundi 11/04/2022 (dont le vote des budgets et des taux)		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Publié et affiché en mairie, à SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ, le 28 mars 2022, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Jacques RICHARD,  
Maire

